



Procès Verbal Assemblée Générale Extraordinaire et Financière du 19 Septembre 2015 A Avignon



Accueil des représentants des clubs

Bouches du Rhône : 20 clubs / 64 voix

VB Arlésien	7
AVB Aixois	6
Bouc Bel Air	3
CVB Catalans	2
VB Ciotaden	4
VB Fosséen	1
AIL Grans	1
GSD 13	1
Istres Ouest Provence	5
Lambesc Sporting Club	2
Marignane VB	3
Marseille Volley 13	5
Massalia Volley	3
Martigues VB	4
Pelissanne	1
Sco	1
VC Marseille Est	1
CO Velaux	4
Vitrolles	4
Venelles	6

Vaucluse : 15 clubs / 56 voix

ASON	5
Avignon VB	8
Camaret	2
Carpentras	3
Cavaillon	1
ERO	3
GSD 84	2
Jonquières	4

Olympique de Morières	2
US Pontet VB	8
Roquemaure	2
Tarascon VB	5
AS Tricastine	4
Vedene	4
Villeneuve	3

Alpes de Haute Provence : 0 club / 0 voix

Hautes Alpes : 0 club / 0 voix

- **Nombre de Voix en séance : 120 / 148**
- **Clubs présents ou représentés : 35 / 47**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale par Alain ARIA, Président de Ligue.

Alain ARIA souhaite la bienvenue à tous les représentants de clubs et les remercie pour leur engagement dans les élections fédérales :

- La Provence : 91.27 % des voix autorisées à voter
- 87.88 % des voix se sont exprimées.

Le Président félicite Christine MOURADIAN pour son élection au bureau fédéral.

Il excuse Frédéric SIEGL, Trésorier, pour son absence et remercie Jean Philippe ROMANTINI de Fidecompta pour la qualité de son travail.

I – Assemblée Générale Extraordinaire

Présentation du Règlement Intérieur

Suite à l'Assemblée Générale du 20 juin 2015 à Arles, les clubs avaient souhaité apporté une modification à l'article 21 qui devient :

ARTICLE 21 ENGAGEMENTS de DEPENSES

Les engagements de dépenses sont obligatoirement visés par le Président et le Trésorier Général. Le Trésorier Général présente chaque année à l'Assemblée Générale un rapport sur la situation financière de la Ligue.

Toute dépense nécessitant un emprunt engageant la structure sera soumise au vote de l'assemblée générale.

Vote du Règlement Intérieur :

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 120 voix

Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation du RGER et RPER 2015-2016

Michel GUEVENOUX, Vice-Président, énonce les modifications apportées au RGER induites par les changements fédéraux et les propositions de modifications faites par le comité directeur :

Vote du RGER saison 2015-2016:

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 120 voix

Le RGER saison 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

Concernant le RPER, un débat s'ouvre sur la tenue des feuilles de matchs. Ce point sera modifié lors du prochain envoi aux clubs.

Il est rappelé que l'arbitre vérifie la feuille de match sur le fond mais pas sur la forme. Un alinéa sera rédigé dans ce sens sur le RPER avant l'envoi au club.

Istres souhaite savoir s'il est obligatoire pour un club d'avoir une tenue de remplacement pour l'arbitre ?

Réponse apportée par le Président de la CRA : non.

En nationale, il a été décidé que si l'équipe était incomplète 30 mn avant le début du match il y avait forfait (feuille de match électronique). Cette décision s'appliquera pas en région, nous restons sur notre ancien règlement.

Lucrèce HADID, Marseille Volley 13, informe l'assemblée de sa difficulté à récupérer le défraiement de l'arbitre jeune.

Réponse apportée par le Président de la CRA : proposition est faite de modifier le RPER dans le sens suivant : Le non-paiement de l'indemnité d'arbitre avant le début de la rencontre, sera notifié sur la feuille de match, et entraînera le paiement d'une amende (indemnité d'arbitrage doublée) du GSA fautif.

Vote du RPER saison 2015-2016:

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 120 voix

Le RPER saison 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

II – Assemblée Générale Financière

Monsieur ROMANTINI commente les documents financiers, bilan et compte de résultat.

Le résultat définitif au 30 juin 2015 est de 24 000 € et s'explique ainsi :

- Fin juin facturation volley à la demande
- Des frais moins importants, régularisation sur les frais de déplacements
- Rétrocession de 8000 € par la FFVB sur l'aide à projets

Compte tenu du bon résultat il sera procédé au remboursement de l'avance de trésorerie des clubs pour « Sauvons le volley ball provençal ».

Tous les loyers concernant le matériel ont été réglés. Nous sommes repartis sur un nouveau contrat avec Ricoh pour une charge annuelle de 2000 €.

Le comité directeur prendra au cours de la saison sportive la décision d'appliquer ou non le paiement direct avec la FFVB comme l'ont déjà fait les autres ligues.

Concernant le budget prévisionnel, il est à l'équilibre.

Le Président, remercie Manon LUCAS, pour son aide précieuse à la comptabilité.

Vote du bilan financier et compte de résultats saison 2014 - 2015:

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 120 voix

Le bilan financier et compte de résultat 2014 – 2015 est adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Prévisionnel saison 2015 – 2016 :

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 120 voix

Le Budget Prévisionnel saison 2015 – 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président informe les membres de l'assemblée générale du départ de Gabrielle TAVES, ADR de la Ligue au 31 octobre 2015.

Ses actions seront redistribuées sur Romain JAEGLE, la collaboration avec la PJJ devrait s'arrêter.

Gabrielle TAVES continuera les CRE à la vacation (le 1^{er} étant réalisé en tant que salariée).

Les ligues Languedoc Roussillon et Corse nous ont sollicités afin d'organiser des rencontres en fin de saison.

Le président du CD84, Bruno CASTELL, remercie le président de la ligue et son équipe pour le travail accompli en 3 ans pour le redressement financier de notre ligue.

L'Assemblée Générale extraordinaire et financière 2015 se termine à 11h15 heures.

**Michel GUEVENOUX,
Vice-Président.**



**Alain ARIA,
Président.**

